

Formation

EMPLOI et GESTION des ENGRAIS VERTS en MARAÎCHAGE

Le 21 novembre 2013, 9h – 17h30

au Domaine de Séoule
à Saint-Saturnin les Apt (84)



Gpmt Régional
des CIVAM en PACA
MIN 13, Cavaillon
04 90 78 35 39

Objectifs :

- Proposer un ensemble de connaissances théoriques sur les engrais verts et leurs intérêts pour la gestion de la fertilité en maraîchage.
- Connaître leurs conditions de mise en place et leur conduite.
- Partager les retours d'expériences de maraîchers, qui chacun dans une situation différente (taille, diversifié/spécialisé, bio/conventionnel) les emploie avec succès.

Programme

Accueil et café dès 8h45

9h – 12h30 : Apports de connaissance

Intervenante : Hélène Leplatois-Védie, ingénieur-formatrice au GRAB

- Généralités sur les engrais verts et la gestion de la fertilité des sols
- Particularités du maraîchage et choix des engrais verts en fonction des problèmes culturels rencontrés et des objectifs recherchés
 - Conditions de réussites pour l'implantation, la conduite, et la destruction des engrais verts
 - Analyse agronomique et économique

14h - 17h30 : Retours d'expériences et échanges : adaptation aux conditions propres de chaque exploitation

Intervenants : Ludovic et Sylvie Augier, Ghislain Alain, Michel Tamisier, agriculteurs. Et avec Hélène Leplatois-Védie

- Présentation par les agriculteurs intervenant de leur expérience
- Implication en termes d'organisation du travail, de gestion du parcellaire, d'équipement
- Analyse critique de la réussite agronomique de la méthode
 - Analyse économique (coûts, temps de travail...)

Journée organisée avec le soutien de :



Fonds social européen

Infos pratiques :

- Conditions :

Journée gratuite pour les agriculteurs-trices cotisant-es au fond VIVEA

Non cotisant-es et personnes : 40 € / Pole emploi, RSA,... : 20 €

Gratuit pour les adhérent-es au GR CIVAM PACA

Adhésion au GR CIVAM : 15 € (adhérents des groupes CIVAM de PACA sont adhérents de fait)

Salariés : 175 € - voir la prise en charge par votre fond de formation.

- Contacts et inscriptions : **Inscriptions avant le 18 novembre svp !**

GROUPEMENT REGIONAL des CIVAM en PACA

MIN 13 – 84953 CAVAILLON Cédex // Tél.: 04 90 78 35 39 - Fax : 04 90 71 32 94

Mathieu Espert, animateur – m.espert.civampaca@gmail.com / 06 88 84 60 03 (le jour même)

- Repas de midi :

Tiré du sac

- Lieux et accès :

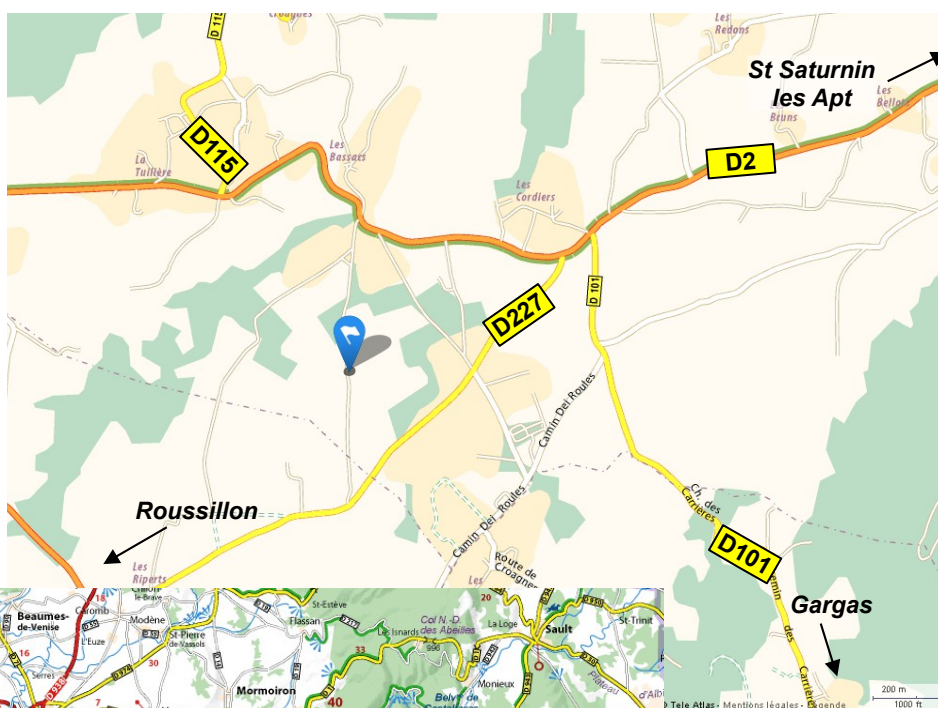
GAEC Augier

Domaine de Séoule

Les Bassaquets

84490

Saint Saturnin les Apt



Compléments :

Catalogue régional de formations « agricultures alternatives », détaillé et mis à jour :

www.inpact-paca.org

Compte-rendus des précédentes journées de formation autour de la gestion de la fertilité des sols et ressources associées (présentations des intervenants, documents, liens) :

www.civampaca.org (cliquer sur la photo de tournesol en page d'accueil pour accéder à la rubrique)

FORMULAIRE d'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

Date de naissance (pour les Cotisants VIVEA):

Adresse complète :

.....
.....
.....
.....

Tel : **Fax :**

Mail :

Remarques ou attentes particulières vis à vis de la formation :

.....
.....
.....
.....
.....

A adresser au **Groupement Régional des CIVAM en PACA**
par voie postale : **MIN 13 – 84953 Cavailon Cedex**, par fax : **04 90 71 32 94**
ou par mail : m.espert.civampaca@gmail.com

**ou bien fournir ces informations détaillées par mail ou téléphone :
Nom, prénom, contact mail et téléphone, adresse, date de naissance**

DES DISPOSITIFS QUI FACILITENT L'ACCES A LA FORMATION DES AGRICULTEURS-TRICES

Le service de remplacement:

Les Services de Remplacement sont des associations groupements d'employeurs à vocation de remplacement, dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, à leurs agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation en cas d'absences.

Contactez les services de remplacement de votre département:
www.servicederemplacement.fr.

Association des services de remplacement en Agriculture PACA:

Tel: 04 42 21 27 43

Maison des Agriculteurs

22, av. Pontier

13626 AIX en PROVENCE cedex 1

Vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la date de formation pour bénéficier d'une aide pour une journée de remplacement. Grâce au FSE, le montant de l'aide **peut atteindre 90€ / jour**.

Les justificatifs à conserver vous seront remis par l'organisme de formation (facture de l'organisme de formation, attestation de présence).

Le crédit d'impôt à la formation¹:

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Qui est concerné ?

Les exploitants individuels, gérants, présidents, administrateurs, directeurs généraux et membres du directoire des entreprises individuelles, des sociétés de personnes et des sociétés commerciales (SARL, SA...). Les associés de ces sociétés sont concernés par le dispositif.

Comment est calculé le crédit d'impôt ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC (8.86 SMIC horaire 2010) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Comment bénéficier du crédit d'impôt ?

Lors de leur déclaration d'impôts les bénéficiaires renseignent la déclaration spéciale (Cerfa n°1 2635*01 ; téléchargeable sur www.impot.gouv.fr) et reportent le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Ils déposent cette déclaration spéciale auprès du comptable de la direction générale des impôts.

1 http://www.servicederemplacement.fr/files/Credit_impot_formation_21010.pdf